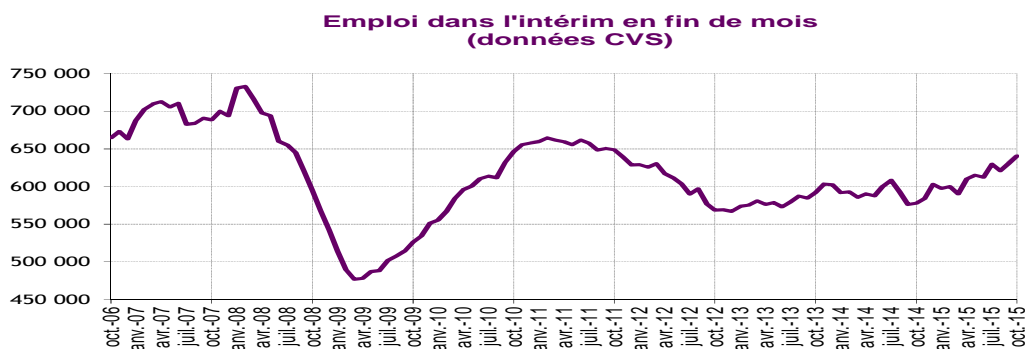


L'EMPLOI INTÉRIMAIRE EN OCTOBRE 2015

Fin octobre 2015, le nombre d'intérimaires s'établit à 640 600 en valeur corrigée des variations saisonnières (donnée provisoire). Il connaît une hausse par rapport à fin septembre 2015 (+1,6%) et progresse de 10,9% en un an*.

L'évaluation définitive du nombre d'intérimaires à fin septembre est de 630 800, soit une évolution de +1,6% en un mois et une hausse de 9,5% sur un an (cf. annexe 2).



RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN OCTOBRE 2015

La répartition par secteur d'activité de l'emploi intérimaire diffère sensiblement de celle de l'emploi salarié total. En effet, l'emploi intérimaire est prépondérant dans l'industrie et la construction. L'industrie représente 17,3% de l'emploi salarié total, mais emploie 44,1% des intérimaires. La construction représente 19,4% de l'emploi intérimaire contre 7,8% de l'emploi salarié total. Inversement, 74,9% des salariés travaillent dans le secteur tertiaire contre seulement 36,1% des intérimaires (cf. tableau 1 en annexe 3).

A fin septembre, le taux de recours à l'intérim¹ est de 8,5% dans l'industrie, de 8,4% dans la construction et de 1,8% dans le secteur tertiaire. Le taux de recours moyen, tous secteurs confondus, est de 3,6%.

SECTEURS D'ACTIVITE (A4)	Taux de recours à l'intérim à fin octobre (en %)
Agriculture, sylviculture, pêche	NS
Industrie	8,5
Construction	8,4
Tertiaire	1,8
TOTAL	3,6

Données brutes

***Avertissement :** Jusqu'aux statistiques relatives au mois de décembre 2014, Pôle emploi et la Dares publiaient des évolutions de l'emploi intérimaire différentes, en raison de traitements légèrement différents réalisés à partir de la même source, les relevés mensuels de missions des agences de travail temporaire. Les travaux méthodologiques menés en commun ont permis de faire converger ces traitements et d'obtenir, à partir de la publication relative à janvier 2015 (le chiffre provisoire étant publié en mars 2015, et le chiffre révisé en avril), des statistiques d'évolution de l'emploi intérimaire identiques. Cf <http://www.pole-emploi.org/statistiques-analyses/systeme-d-information-ett-@/5931/view-article-234.html>?. Pôle emploi publie un nombre total d'intérimaires, alors que la Dares publie un nombre d'intérimaires en emploi principal. Compte tenu de cette différence de concepts, les séries publiées par Pôle emploi et la Dares restent différentes en niveau.

¹ Le taux de recours à l'intérim se définit comme le rapport entre les effectifs intérimaires du secteur et les effectifs salariés globaux de ce secteur (y compris intérim), estimés à partir des données trimestrielles d'emploi salarié de l'Acoss relatives à fin juin 2015 (dernier point disponible).

Évolution mensuelle par secteur (CVS)

En octobre, les effectifs intérimaires augmentent le plus dans l'industrie (+2,9%). Le tertiaire voit ses effectifs intérimaires augmenter plus faiblement (+0,9%). Les effectifs intérimaires de la construction sont stables.

Secteurs	Principaux secteurs	Variation absolue mensuelle (nombre d'intérimaires)	Evolution mensuelle CVS	Evolution trimestrielle CVS	Evolution annuelle CVS
Industrie		8 040	2,9%	4,2%	12,0%
	Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	90	0,4%	2,8%	3,4%
	Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	800	1,5%	1,0%	4,7%
	Fabrication d'autres produits industriels	3 780	2,9%	-2,6%	15,1%
	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques - fabrication de machines	1 040	2,8%	2,1%	15,5%
	Fabrication de matériels de transport	2 340	5,7%	-2,1%	11,0%
Construction		-50	0,0%	1,0%	4,7%
Tertiaire		2 010	0,9%	-0,6%	13,0%
	Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	-350	-0,5%	-2,6%	15,1%
	Transports et entreposage	1 540	2,1%	2,1%	15,5%
	Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien	620	1,3%	-2,1%	11,0%
	Administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale	190	1,6%	0,9%	5,4%

Parmi les principaux secteurs de l'industrie, les effectifs intérimaires augmentent le plus dans la « fabrication de matériels de transport » (+5,7%). Ce secteur est suivi par la « fabrication d'autres produits industriels » (+2,9%) et par la « fabrication d'équipements électroniques, électroniques, informatiques-fabrication de machines » (+2,8%). Les secteurs de la « fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac » et des « industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution » voient leurs effectifs progresser plus faiblement (respectivement +1,5% et +0,4%).

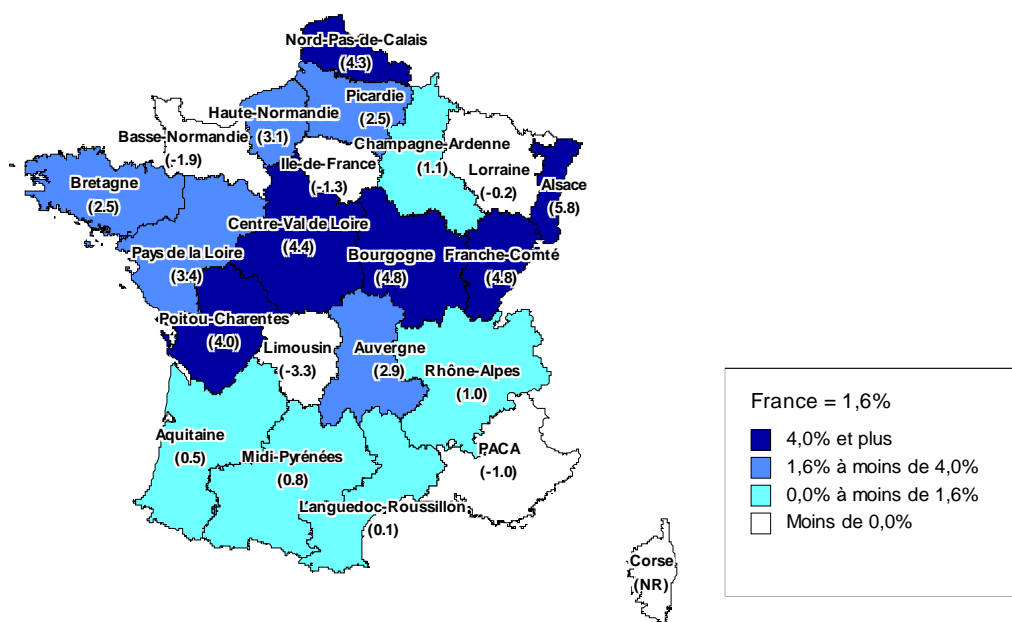
Dans le tertiaire, les effectifs intérimaires connaissent les plus fortes hausses dans les « transports et entreposage » (+2,1%) et les « administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale » (+1,6%). Ces secteurs sont suivis par les « activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien » (+1,3%). Les effectifs du « commerce, réparation d'automobiles et de motocycles » baissent (-0,5%).

Évolution par région

La répartition régionale de l'emploi intérimaire est relativement proche de celle de l'emploi salarié total. Cependant, les régions Ile-de-France, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur font partie des régions qui possèdent les plus faibles taux de recours à l'intérim (respectivement 2,3%, 2,6% et 2,7%) en raison du faible poids de leur industrie. A l'opposé, les taux de recours les plus élevés se situent dans les régions suivantes : Franche-Comté (5,5%), Haute-Normandie (5,2%), Centre-Val de Loire (5,1%), Pays de la Loire (5,1%) (cf. tableau 2 en annexe 3).

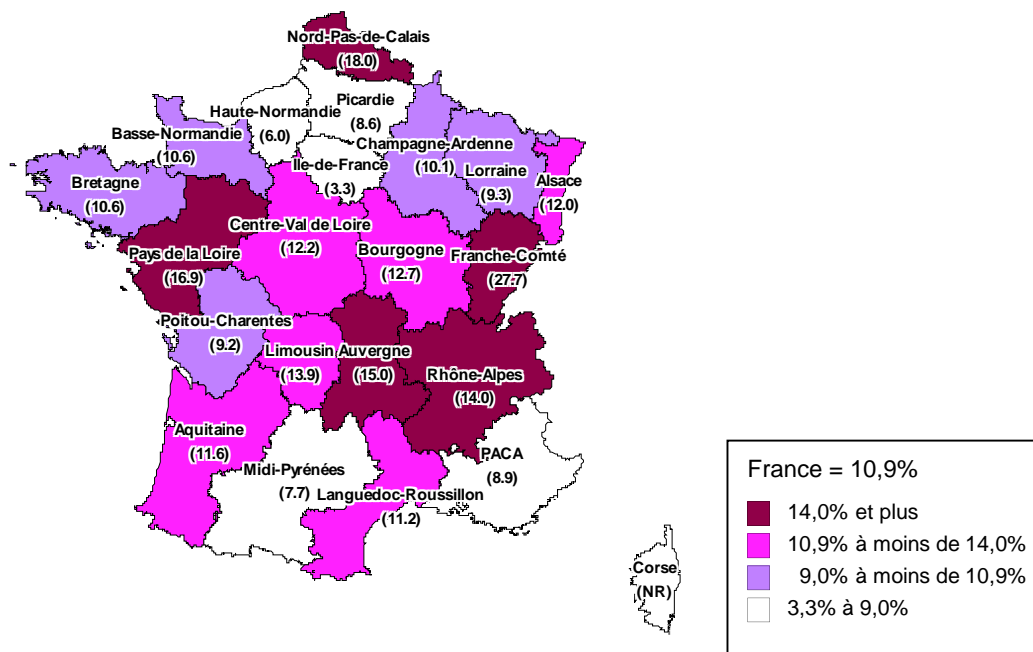
En octobre par rapport à septembre, l'emploi intérimaire progresse dans 16 régions. La région Alsace enregistre la plus forte hausse (+5,8%). La plus forte baisse est observée en Limousin (-3,3%).

Carte 1 – Évolution mensuelle (CVS) octobre 2015/septembre 2015



Sur un an, l'emploi intérimaire progresse dans l'ensemble des régions. La hausse la plus marquée concerne la Franche-Comté (+27,7%). Les effectifs intérimaires augmentent le moins en Ile-de-France (+3,3%).

Carte 2 – Évolution annuelle (CVS) octobre 2015/octobre 2014

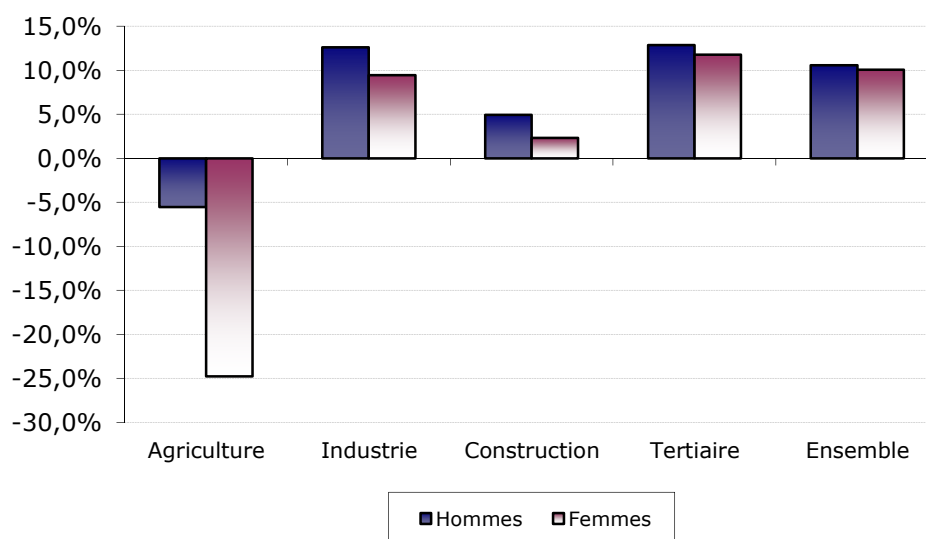


Évolution par sexe selon le secteur d'activité

Les intérimaires sont majoritairement des hommes (73,6%). Par rapport à fin octobre 2014, leur part augmente de 0,1 point.

Sur un an, les effectifs intérimaires augmentent légèrement plus pour les hommes (+10,6%) que pour les femmes (+10,1%). Au sein de chaque secteur, les effectifs intérimaires masculins progressent plus que ceux de leurs homologues féminins : respectivement +12,6% pour les hommes contre +9,4% pour les femmes dans l'industrie, +12,9% pour les hommes contre 11,8% pour les femmes dans le tertiaire et +4,9% pour les hommes contre +2,3% pour les femmes dans la construction.

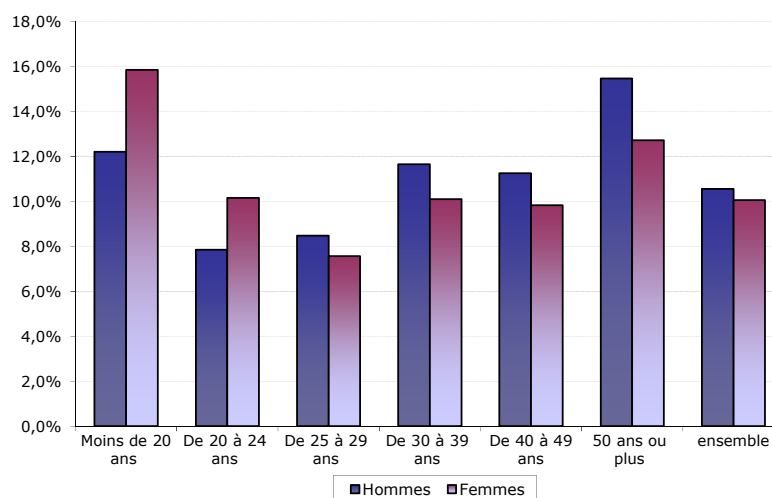
Évolution annuelle par sexe selon le secteur d'activité (en %, données brutes)



Évolution par âge selon le sexe de l'intérimaire

La population des intérimaires est relativement jeune : 44,2% d'entre eux ont moins de 30 ans en octobre 2015 (cf. tableau 3 en annexe 4). Par rapport à fin octobre 2014, les intérimaires de 20 à 24 ans et ceux de 25 à 30 ans ont vu leurs parts baisser (respectivement -0,4 point chacune). Les autres catégories d'âge voient leurs parts augmenter.

Évolution annuelle par âge selon le sexe de l'intérimaire (en %, données brutes)



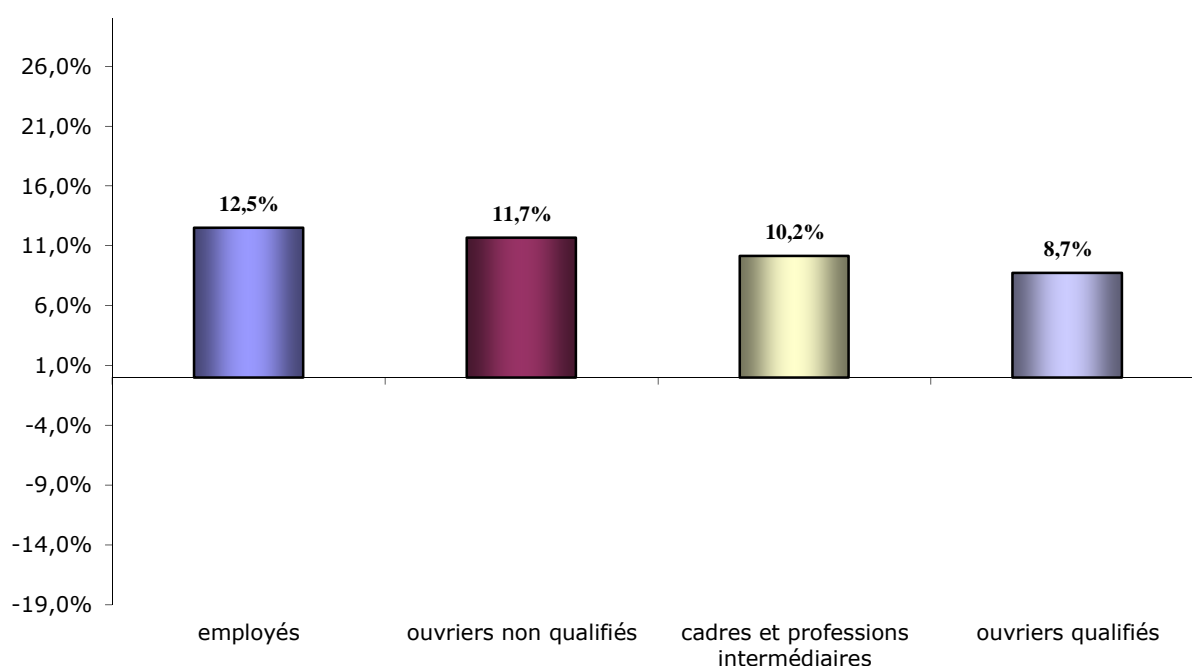
Évolution par catégorie socioprofessionnelle

Les emplois intérimaires sont très majoritairement des emplois d'ouvriers : 40,2% sont des ouvriers qualifiés et 37,4% des ouvriers non qualifiés (cf. tableau 4 en annexe 4).

Sur un an par rapport à fin octobre 2014, la part des ouvriers qualifiés baisse (-0,7 point). En revanche, celles des ouvriers non qualifiés et employés augmentent (respectivement +0,4 point et +0,3 point). La part des cadres et professions intermédiaires augmente est stable.

Sur un an, toutes les catégories socioprofessionnelles voient leurs effectifs intérimaires augmenter : +12,5% pour les employés, +11,7% pour les ouvriers non qualifiés, +10,2% pour les cadres et professions intermédiaires et +8,7% pour les ouvriers qualifiés.

Évolution annuelle selon la catégorie socioprofessionnelle (en %)



Fabien Dupuis
Département Observatoire de l'emploi

Annexe 1 : Sources et concepts

Le système d'information spécifique aux Etablissements de Travail Temporaire

Les statistiques d'emploi intérimaire sont établies à partir de la source déclarative « Relevé Mensuel de Mission » des entreprises de travail temporaire (ETT). La loi de février 1994 impose en effet aux établissements de travail temporaire de transmettre chaque mois à Pôle emploi un relevé mensuel des missions en cours durant le mois écoulé. Ainsi Pôle emploi centralise l'ensemble des réceptions de RMM et intègre, après avoir effectué les contrôles de qualité et d'exhaustivité, l'ensemble des informations relatives aux missions d'intérim. La rediffusion de l'information s'effectue vers les Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) et le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social (Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques : DARES).

Les concepts d'emploi intérimaire et exploitation statistique

Le nombre d'intérimaires est calculé à l'aide de l'indicateur fin de mois. La série est obtenue à partir du niveau de la statistique annuelle d'emploi intérimaire au 31.12.1995 auquel sont appliqués les taux mensuels d'évolution de l'indicateur fin de mois. En raison de la forte variabilité journalière, l'indicateur fin de mois est construit en fonction de la moyenne des cinq derniers jours ouvrés « pertinents » du mois², et non au seul dernier jour ouvré du mois. Au début du mois M+2 sont connus les indicateurs provisoires du mois M et rectifiés du mois M-1.

Convergence des statistiques d'évolution d'emploi intérimaire publiées par Pôle emploi et par la Dares

Jusqu'aux statistiques relatives au mois de décembre 2014, Pôle emploi et la Dares ont publié des évolutions de l'emploi intérimaire différentes, en raison des traitements légèrement différents réalisés à partir de la même source, les relevés mensuels de missions des agences de travail temporaire. Les travaux méthodologiques menés en commun ont permis de faire converger ces traitements et d'obtenir, à partir de la publication relative à janvier 2015, des statistiques d'évolution de l'emploi intérimaire identiques.

A la suite de ces travaux, Pôle emploi a révisé à compter de la publication de mars 2015 (statistiques relatives à janvier 2015) ses séries d'emploi intérimaire depuis janvier 2013. La Dares a utilisé en mars 2015 la méthodologie commune pour établir sa statistique d'évolution provisoire de l'emploi intérimaire en janvier 2015 ; elle révisé dans sa publication d'avril 2015 ses séries d'emploi intérimaire depuis janvier 2009.

Pôle emploi publie un nombre total d'intérimaires, alors que la Dares publie un nombre d'intérimaires en emploi principal. Compte tenu de cette différence de concepts, les séries publiées par Pôle emploi et la Dares restent différentes en niveau.

Calcul des évolutions

L'évolution provisoire de l'emploi intérimaire entre le mois M et le mois M+1 est calculée en utilisant uniquement les missions déclarées « à l'heure » par des entreprises de travail temporaire qui ont déclaré des missions à la fois pour le mois M et pour le mois M+1 (méthode dite de « cylindrage » ou à champ de SIRET constant). Cela représente environ 90% des missions déclarées.

L'évolution révisée de l'emploi intérimaire entre le mois M et le mois M+1 est calculée en utilisant l'exhaustivité des missions déclarées « à l'heure » ou avec un mois de retard, sans « cylindrage » (soit près de 97% des missions déclarées).

Pour le calcul des évolutions, chaque mission en cours lors des 5 jours pertinents est comptabilisée au prorata de sa durée (une mission d'1 jour compte ainsi pour 0,2 ; une mission de 2 jours pour 0,4 etc.).

Les évolutions publiées, provisoires comme révisées, sont corrigées des variations saisonnières. Les séries CVS sont réalisées à l'aide de la procédure X12 en retenant le modèle multiplicatif. Les coefficients CVS sont réestimés tous les mois.

² Les cinq derniers jours ouvrés « pertinents » sont les cinq derniers jours ouvrés du mois qui ne sont pas concernés par un « pont ». Il existe aussi un traitement spécifique pour le mois de décembre afin d'exclure la période entre les fêtes.

Annexe 2 : Evolution en fin de mois

Date	Effectifs en fin de mois avant révision	Effectifs en fin de mois	Taux d'évolution CVS		
	Données CVS	Données CVS	Taux Mensuel	Taux trimestriel	Taux annuel
oct-11	648 869	648 869	-0,3%	-1,3%	0,4%
nov-11	639 312	639 312	-1,5%	-1,4%	-2,5%
déc-11	628 620	628 620	-1,7%	-3,4%	-4,4%
janv-12	629 047	629 047	0,1%	-3,1%	-4,6%
févr-12	625 677	625 677	-0,5%	-2,1%	-5,9%
mars-12	630 191	630 191	0,7%	0,2%	-4,8%
avr-12	617 052	617 052	-2,1%	-1,9%	-6,4%
mai-12	611 729	611 729	-0,9%	-2,2%	-6,7%
juin-12	603 512	603 512	-1,3%	-4,2%	-8,8%
juil-12	590 018	590 018	-2,2%	-4,4%	-10,3%
août-12	596 905	596 905	1,2%	-2,4%	-7,9%
sept.-12	577 406	577 406	-3,3%	-4,3%	-11,3%
oct.-12	568 935	568 935	-1,5%	-3,6%	-12,3%
nov.-12	569 222	569 222	0,1%	-4,6%	-11,0%
déc.-12	566 947	566 947	-0,4%	-1,8%	-9,8%
janv.-13	573 689	573 769	1,2%	0,8%	-8,8%
févr.-13	575 110	575 346	0,3%	1,1%	-8,0%
mars-13	581 398	580 864	1,0%	2,5%	-7,8%
avr.-13	576 386	576 439	-0,8%	0,5%	-6,6%
mai-13	578 986	578 838	0,4%	0,6%	-5,4%
juin-13	573 133	572 950	-1,0%	-1,4%	-5,1%
juil.-13	579 911	579 347	1,1%	0,5%	-1,8%
août-13	587 446	587 322	1,4%	1,5%	-1,6%
sept.-13	583 165	584 456	-0,5%	2,0%	1,2%
oct.-13	591 304	591 985	1,3%	2,2%	4,1%
nov.-13	603 691	603 313	1,9%	2,7%	6,0%
déc.-13	602 604	602 358	-0,2%	3,1%	6,2%
janv.-14	591 626	591 726	-1,8%	0,0%	3,1%
févr.-14	592 494	592 847	0,2%	-1,7%	3,0%
mars-14	586 585	585 657	-1,2%	-2,8%	0,8%
avr.-14	590 090	590 216	0,8%	-0,3%	2,4%
mai-14	587 732	587 561	-0,4%	-0,9%	1,5%
juin-14	600 517	600 254	2,2%	2,5%	4,8%
juil.-14	609 101	608 223	1,3%	3,1%	5,0%
août-14	592 699	592 758	-2,5%	0,9%	0,9%
sept.-14	574 130	575 973	-2,8%	-4,0%	-1,5%
oct.-14	577 055	577 783	0,3%	-5,0%	-2,4%
nov.-14	584 444	583 978	1,1%	-1,5%	-3,2%
déc.-14	603 220	602 891	3,2%	4,7%	0,1%
janv.-15	597 390	597 448	-0,9%	3,4%	1,0%
févr.-15	599 405	599 754	0,4%	2,7%	1,2%
mars-15	591 292	590 205	-1,6%	-2,1%	0,8%
avr.-15	610 068	610 229	3,4%	2,1%	3,4%
mai-15	615 126	614 941	0,8%	2,5%	4,7%
juin-15	612 871	612 575	-0,4%	3,8%	2,1%
juil.-15	630 668	629 653	2,8%	3,2%	3,5%
août-15	620 775	620 906	-1,4%	1,0%	4,7%
sept.-15	632 432	630 811	1,6%	3,0%	9,5%
oct-15*		640 623	1,6%	1,7%	10,9%

*Données provisoires

Annexe 3

Tableau 1 – Répartition de l'emploi intérimaire selon les secteurs

SECTEURS D'ACTIVITE (A17)	Répartition de l'emploi intérimaire à fin octobre (en %)
Agriculture, sylviculture, pêche	0,5
Industrie	44,1
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	3,1
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	8,4
Cokéfaction et raffinage	0,1
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques-fabrication de machines	5,7
Fabrication de matériels de transport	6,6
Fabrication d'autres produits industriels	20,1
Construction	19,4
Tertiaire	36,1
Commerce-réparation d'automobiles et de motocycles	9,7
Transports et entreposage	11,9
Hébergement et restauration	1,4
Information et communication	1,0
Activités financières et d'assurance	1,6
Activités immobilières	0,4
Activités scientifiques et techniques - services administratifs et de soutien	7,5
Administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale	1,7
Autres activités de services	1,0
TOTAL	100,0

Tableau 2 - Répartition de l'emploi intérimaire selon les régions

REGIONS	Répartition de l'emploi intérimaire à fin octobre (en %)	Répartition de l'emploi salarié au 30/06/15(en %)	Taux de recours à l'intérim (en %)*
ALSACE	3,5	3,0	4,1
AQUITAINE	4,7	4,7	3,7
AUVERGNE	1,7	1,8	3,5
BASSE-NORMANDIE	2,3	2,0	4,2
BOURGOGNE	2,9	2,3	4,7
BRETAGNE	5,5	4,5	4,5
CENTRE -VAL DE LOIRE	5,0	3,6	5,1
CHAMPAGNE-ARDENNE	1,9	1,7	4,1
CORSE	NR	0,5	NR
FRANCHE-COMTE	2,4	1,6	5,5
HAUTE-NORMANDIE	3,7	2,6	5,2
ILE-DE-FRANCE	16,2	26,0	2,3
LANGUEDOC-ROUSSILLON	2,4	3,3	2,6
LIMOUSIN	1,0	0,9	4,0
LORRAINE	3,4	3,0	4,2
MIDI-PYRENEES	4,5	4,3	3,8
NORD-PAS-DE-CALAIS	7,4	5,7	4,7
PAYS DE LA LOIRE	8,0	5,7	5,1
PICARDIE	2,9	2,3	4,6
POITOU-CHARENTES	2,6	2,3	4,1
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	5,5	7,5	2,7
RHONE-ALPES	12,4	10,6	4,2
TOTAL	100,0	100,0	3,6

*Le taux de recours à l'intérim se définit comme le rapport entre les effectifs intérimaires de la région et les effectifs salariés globaux de cette région estimés fin juin 2015.

Annexe 4

Tableau 3 - Répartition selon l'âge

Age	Homme	Femme	Ensemble
Moins de 20 ans	4,1%	4,1%	4,1%
De 20 à 24 ans	21,1%	21,9%	21,3%
De 25 à 29 ans	18,7%	19,1%	18,8%
De 30 à 39 ans	27,0%	24,3%	26,3%
De 40 à 49 ans	18,6%	19,8%	18,9%
50 ans ou plus	10,4%	10,9%	10,5%

Tableau 4 - Répartition selon la catégorie socioprofessionnelle

Catégorie socioprofessionnelle	Homme	Femme	Ensemble
Cadres et Professions intermédiaires	7,8%	16,4%	10,1%
Employés	5,4%	31,4%	12,3%
Ouvriers qualifiés	49,0%	15,7%	40,2%
Ouvriers non qualifiés	37,7%	36,5%	37,4%

Tableau 5 - Répartition selon les 4 grands secteurs

Secteur d'activité en nomenclature A4	Homme	Femme	Ensemble
agriculture	0,5%	0,5%	0,5%
industrie	43,2%	46,4%	44,1%
construction	25,1%	3,6%	19,4%
tertiaire	31,2%	49,5%	36,1%

POUR EN SAVOIR PLUS

contact-DSEE.00144@pole-emploi.fr

www.pole-emploi.org

Pôle emploi, 1 avenue du Docteur Gley,
75987 Paris cedex 20

Directeur de publication

Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction

Stéphane DUCATEZ

Réalisation

Direction des Statistiques, des Études et de
l'Évaluation